

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du mardi 18 octobre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 13/10/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Virginie FONGARO, Michel LOPEZ

Excusés:

Absents:

Objet: Tarif restaurant scolaire repas pique-nique - DE_2022_840

Mme le Maire explique aux conseillers municipaux que lors du conseil municipal en date du il a été omis de délibérer sur le tarif du repas pique-nique du restaurant scolaire, et qu'il convient de fixer le prix de celui-ci à 4,65€.

Ayant Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal après délibérations APPROUVE à l'unanimité le prix du repas suivant :

→ **Prix du repas enfant pique-nique 4,65 € TTC**

A compter du 20 octobre 2022

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 24 octobre 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

